

lundi 4 octobre 2010

ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du **lundi 4 octobre 2010**
Edition : **Brest** - Rubriques : **Landerneau Ville**

[Imprimer](#)

Énergie : conseils apportés aux particuliers

C'est nouveau : dès mercredi, l'association Éner'gence tiendra des permanences à la maison des services publics.

Comment faire baisser ma facture d'électricité ?
Quelle chaudière acquérir ? Je rénove ma maison :
quelle isolation ? J'ai plusieurs devis d'installations
de photovoltaïque : comment faire mon choix ? De
quelles aides puis-je bénéficier ?

Bien des particuliers se posent ce genre de
questions. Pour les aider, la communauté de
communes décidait, en juin, de confier à une
association indépendante la tenue de permanences
à la maison des services publics. Son choix s'est
porté sur **Éner'gence**, agence de maîtrise de
l'énergie et du climat du pays de Brest.

Dès mercredi, l'un des deux conseillers en énergie
de l'association accueillera les propriétaires en
quête de conseils et d'informations. « **Nous nous
engageons à apporter des conseils de façon
neutre et gratuite** », explique Gladys Douilly, directrice de l'agence. « **C'est ce qui nous a
intéressé**, expose André Péron, vice-président de la communauté en charge de
l'environnement. **Jusqu'alors, les gens n'obtenaient de l'information que par le secteur
marchand.** »

Petit plus : le conseiller en énergie pourra dresser un bilan thermique simplifié de l'habitation.
Le demandeur devra au préalable remplir un questionnaire et fournir les éléments nécessaires
à l'élaboration de ce bilan.

Pratique. Permanence sans rendez-vous, les premiers et troisièmes mercredis du mois, de 9
h à 12 h au premier étage de la maison des services publics (MSP), 59, rue de Brest. MSP,
tél. 02 98 21 37 67. Éner'gence, 78, rue Jean-Jaurès, à Brest, tél. 02 98 33 15 14, site :
energence.net



Au centre : Gladys Douilly, directrice de
l'association Éner'gence, à gauche : Bruno
Jaouen, directeur des services techniques de la
communauté de communes et à droite André
Péron, vice-président chargé de
l'environnement.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale
sont interdites.

[Imprimer](#)